



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 3 / 0 5 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 7 / 0 5 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F.974.12.P.00496

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement de la ZAE du 14ème km sur la commune du Tampon

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SPL MARAINA

Raison sociale

N° SIRET

5 2 0 6 6 4 0 0 4 0 0 0 3 0

Type de société (SA, SCI...)

SPL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

RIVAT

Prénom(s)

Michael

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|---|
| 39.b) Travaux, constructions et opérations d'aménagement | 39.b) Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha. Le terrain d'assiette concerné par le projet s'étend sur 6,51 ha. |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La CASUD est un territoire en plein développement. Son tissu économique est majoritairement composé de TPE et PME.

Au regard des compétences transférées par la loi NOTRe du 7 août 2015, la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) souhaite aménager la Zone d'Activité Economique (ZAE) du 14ème au Tampon afin d'accompagner le développement de ses entreprises.

La CASUD a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Maraïna.

Les travaux de création de la ZAE 14ème comprennent des travaux VRD et espaces verts (y/c BT, éclairage public et HTA). Des travaux de démolition (maçonnerie, soubassement en béton, abris, ruines, constructions légères, etc.) sont également prévus sur le site.

4.2 Objectifs du projet

Le plan masse a été établi avec les objectifs suivants :

- Création de 20 parcelles permettant l'installation d'entreprises.
- Création d'une voie principale permettant de raccorder la ZAE sur le chemin Chalet en partie basse, avec un meilleur gabarit, et faciliter la connexion à la RN3 et à la voie express à venir, et la connexion au réseau d'eaux usées collectif.
- Raccordement de la ZAE au chemin Luspot dans une zone où le gabarit est meilleur, avec une connexion rapide au Chemin Chalet en partie haute ;
- Raccordement de la ZAE à la rue de l'église en bordure Nord ;
- Franchissement du Bras de Douane ;
- Conservation en partie des plateformes actuelles et des tracés de voies de circulation existants afin d'optimiser les mouvements de terre ;

Le plan masse est disponible en annexe n°11.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il est attendu que les travaux démarrent au 2ème semestre 2024.

Les principales étapes du déroulement des travaux sont listées ci-dessous :

- Travaux préparatoires et terrassements comprenant entre autres l'installation de la base vie, les étapes de défrichage / débroussaillage, les travaux de démolition, les travaux de terrassements et de purge, etc.
- Travaux relatifs à la pose des réseaux d'eaux pluviales ;
- Travaux relatifs à la pose du réseaux d'eaux usées ;
- Travaux relatifs à la pose des réseaux de téléphone et de NTIC ;
- Travaux relatifs à la pose du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) ;
- Travaux relatifs à l'éclairage public et à la basse tension ;
- Travaux relatifs aux voiries et trottoirs ;
- Travaux relatifs à l'installation des mobiliers urbains ;
- Travaux d'aménagement des espaces verts.

Le lit du cours d'eau "Bras de Douane" sera préservé et une servitude forestière de 10 m de part et d'autre de la ravine sera appliquée conformément à l'article L.363-12 du Code Forestier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation, l'entretien et la maintenance du projet d'aménagement de la ZAE du 14ème sera à l'origine de flux de personnes et de marchandises mais également de consommations (eau, énergie, matériaux, biens de consommation, etc.) et d'une production de déchets divers et d'effluents (eaux usées, eaux pluviales).

A ce titre, le projet sera connecté aux différents réseaux d'alimentation et d'assainissement collectif existants (EU, AEP, Incendie, HT/BT, télécommunication, etc.).

Afin de compenser l'imperméabilisation générée par le projet d'aménagement, des bassins de temporisation des eaux pluviales sont créés afin de gérer les eaux avant leur rejet vers la Ravine Bras de Douane. Ces bassins sont dimensionnés pour une période de retour de 30 ans conformément à la norme NF EN 752.

Le projet a été conçu de manière à ne pas excéder 15% de pente en long sur les voiries créées, malgré les pentes du terrain pouvant atteindre 25 % par endroits.

La collecte régulière des déchets sera réalisée.

Le trafic aux abords et au sein de la ZAE se verra augmenter avec la circulation de véhicules particuliers légers et de poids-lourds liés à la nature des futures activités.

L'aménagement de trottoirs (simple ou double) permettra la continuité piétonne dans l'ensemble de la ZAE.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau sous la rubrique 2.1.5.0.

Le présent projet également soumis à Permis d'aménager (lotissement > 2500 m² avec création de voies).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--------------------------------------|----------------------------|
| Surface du projet | 49 500 m ² |
| Nombre de places de stationnement | 48 places de stationnement |
| Linéaire de voiries | 935 ml |
| Surface des voiries | 14 000 m ² |
| Surface des parcelles | 33 000 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné. Le site d'étude se situe à : - 1,3 km à l'Est d'une ZNIEFF de type II (Propriété David) - 1,4 km à l'Ouest d'une ZNIEFF de type II (Hauts du Tampon et de l'Entre-Deux) - 2,1 km au Sud/Est d'une ZNIEFF de type I (Forêt Archambaud) |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné. |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné par le cœur de Parc mais la moitié Nord est située en aire d'adhésion (commune du Tampon signataire de la charte) |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La Réunion dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier départemental de La Réunion (PPBE). Ce plan a été approuvé par le Conseil Départemental de La Réunion le 22/06/2022. D'après la carte de bruit stratégique du PPBE, le site d'étude n'est pas soumis à un dépassement d'exposition sonore bien qu'il soit situé en périphérie Est de la RN3. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné. Le site d'étude se situe à 2 km à l'Est du monument historique "Maison Roussel". |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune du Tampon dispose d'un PPRn. |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPRN du Tampon a été approuvé par arrêté préfectoral n°2146/SG/DCL/BU le 20 octobre 2017. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné. |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné. |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne prévoit aucun prélèvement direct dans le milieu naturel. |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'analyse de la topographie a été intégrée à la programmation. Le projet prévoit de conserver partiellement les plateformes actuelles et les tracés de voies de circulation existants afin d'optimiser les mouvements de terre. Pour les volumes de matériaux, il est estimé que les travaux de la ZAE généreront 23 060 m ³ de déblais issus des voiries et 6 900 m ³ de remblais de voiries dont 8 660 m ³ évacués en décharge et 7 500 m ³ revalorisés en GNT et modelage. En fonction de la nature du sol, la valorisation sera maximisée. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet sera raccordé aux réseaux AEP et EU existants dans le secteur. Il prévoit la création d'un réseau d'adduction en eau potable en Fonte DN200 permettant d'alimenter les îlots et la sécurité incendie. Un renforcement du réseau en amont pour permettre le raccordement de la ZAE sera nécessaire. Il est en mesure de raccorder les eaux de la ZAE sur le réseau gravitaire collectif d'eaux. Les ressources en AEP et EU sont en adéquation avec les besoins de la ZAE. |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet de la ZAE prend place au sein d'un secteur anthropisé. L'expertise écologique a identifié des enjeux en lien avec la trame aérienne et la fréquentation des corridors aériens par l'avifaune locale (Busard de Maillard, oiseaux marins comme le Pétrel noir) et des espèces et habitats à enjeux de conservation sur certains secteurs (Diagnostic écologique, EcoDDen, 2023 en annexe). Des mesures d'évitement et de réduction sont proposées (cf. notice environnementale en annexe 12). |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le périmètre de la ZAE est classé en zone 1AUe partiellement, complété d'une frange classée Nco. Le projet engendra la consommation de boisements secondaires situés en zone 1AUe. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est pas référencé comme site pollué ou ancien site industriel (CASIAS et SID). Aucune ICPE n'est présente au sein du périmètre d'études. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Selon le PPRn de la commune du Tampon, le périmètre projet est concerné par le risque inondation et le risque mouvement de terrain le long de la ravine Bras de Douane (zone Nco au PLU du Tampon). Ces risques donnent lieu à un zonage R1 en partie centrale (zone rouge) et B2u aux abords de la ravine (zone bleue). Le projet respectera les préconisations et prescriptions du PPRn, et une bande boisée de 10 m de part et d'autre du niveau des plus hautes eaux sera maintenue aux abords de la ravine. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZAE accueillera des activités artisanales et industrielles non connues à ce jour. qui devront respecter les normes en vigueur de rejet/traitement. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Phase travaux : Les travaux d'aménagements de la ZAE engendreront un trafic accru d'engins de travaux aux heures et aux jours ouvrables pendant toute la durée du chantier. Phase exploitation: Le trafic sera augmenté aux abords du site - et en lien avec les futures activités présentes - par le flux de travailleurs et de visiteurs et de marchandises. Le trafic proviendra principalement de la RN3 qui passe à proximité. Le projet prévoit 48 places de stationnement. |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Phase travaux : Émission de bruits liés aux terrassements, gros œuvre, circulation d'engins, etc. Phase exploitation : bruits liés aux futures activités et au trafic routier. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les activités liées au stockage de matériaux au Nord du périmètre d'études génèrent d'ores et déjà des nuisances sonores. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Phase travaux : Pas de nuisances olfactives significatives hormis les émissions de gaz d'échappement des engins de circulation. Phase exploitation : idem, cela dépendra des activités de la ZAE. |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est potentiellement exposé aux gaz échappement liés à la circulation routière de la RN3, des voiries aux abords du site et des engins de chantier œuvrant pour le stockage de matériaux. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne sera pas à l'origine de vibration significative. Phase travaux : Temporaire, notamment travaux de terrassement Phase exploitation : Non à priori |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Phase travaux : Non (travaux en période diurne). Phase exploitation : Création de points lumineux. Les préconisations de la SEOR seront appliquées (enjeux de la trame aérienne). |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site d'étude s'inscrit en milieu urbain avec les éclairages des habitations et établissements alentours. |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y aura pas de rejets polluants. |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La gestion des EP permettra de compenser l'imperméabilisation du projet (+ espaces verts). L'exploitation du projet engendrera également la production d'eaux usées. Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement. Une demande de raccordement sera adressée au gestionnaire de réseau. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Phase travaux : La phase chantier sera à l'origine de la production de divers déchets inertes et/ou non dangereux. Les déchets existants seront évacués. Les déchets seront triés sur place et transférés vers les filières agréées et adaptées. Les éventuels déchets de chantier dangereux seront suivis par bordereau. Phase exploitation : Le projet sera source de déchets dont la nature dépendra des activités mises en place. Ces déchets seront pris en charge et évacués via des filières adaptées. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'étude se situe à distance des monuments historiques (2 km au plus près). Il s'inscrit au sein de paysages péri-urbains et de mitage. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Des boisements sont présents sur le site sans activité sylvicole. La vocation "urbaine" et "à urbaniser" du terrain est maintenue grâce à la mise en place d'activités économiques à destination des futurs usagers de la ZAE et aux riverains. Par ailleurs, les installations bâties des services techniques communaux seront maintenues (tout en supprimant les zones de stockage). Les abords naturels du cours d'eau seront maintenus. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'analyse des effets cumulés s'est focalisée sur les projets suivants :

- 1- Opération "Les jardins partagés" - 496 logements sociaux et intermédiaires (1,3 km au SO de la future ZAE)
- 2- Opération "Mazeau Roussel", création de 473 logements sociaux et intermédiaire (1,4 km à l'O)
- 3- Opération terrain "La Case", Trois Mares ; 202 logements, bureaux et commerces (2,0 km au SO)
- 4 - Suppression du radier R98 sur le chemin Albert Hibon (2,6 km au SO)
- 5 - Adduction en eau potable et pompe inversée Leveneur" (2,6 km au NO).

Seule l'opération "Les Jardins Partagés" est soumise à étude d'impact. Aucune information n'a été trouvée sur le planning des travaux. Si les travaux ont lieu de manière simultanée, les impacts potentiels cumulés peuvent concerner l'augmentation du trafic sur la RN3. Il n'y a pas d'impact cumulé identifié pour le reste des projets cités (non soumis à EE).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une notice environnementale décrit les mesures ERC prises en compte par le porteur de projet (Annexe 12).

- EAUX PLUVIALES : Réalisation d'un DLE (régime Déclaration - rubrique 2.1.5.0) et d'une étude hydraulique. Mise en place d'ouvrage de gestion permettant de collecter les EP du projet (+ celles amont) afin de les infiltrer / réguler dans des bassins de temporisation / infiltration avant sur-verse à débit régulé.
- RISQUES NATURELS : Projet conforme à la réglementation du PPRn en vigueur via la préservation du couloir d'inondation du Bras de Douane.
- SOLS : Le projet prévoit de conserver partiellement les plateformes actuelles et les tracés de voies de circulation existants afin d'optimiser les mouvements de terre.
- EAUX USEES : Le projet prévoit de se raccorder sur le réseau collectif gravitaire d'EU du chemin Chalet au Sud.
- PAYSAGE : Le projet prévoit la végétalisation de l'ensemble des abords du linéaire de voiries.
- BIODIVERSITE : En lien avec les enjeux identifiés dans le diagnostic écologique, des mesures d'évitement et de réduction seront proposées dans le cadre de l'analyse des impacts du dossier loi sur l'eau. Sont présentés dans la notice environnementale jointe en annexe, les principes de la séquence ERC qui seront appliqués.
- NUISANCES SONORES : Le projet générera des nuisances sonores liées au trafic et aux futures activités dans un contexte de nuisances sonores déjà existantes.
- ACCESSIBILITE / TRAFIC : Plusieurs voies de liaisons sont créées pour garantir l'accès à la ZAE. La desserte sera assurée par différentes voies équipées de stationnements longitudinaux. Des trottoirs et cheminements piétonniers permettront de desservir la zone d'activités à pied.
- DECHETS : Une mesure relative à la gestion des déchets de chantier a été proposée (cf. notice environnementale).
- CHANTIER : Un suivi environnemental de chantier sera en mis en place.

Après application des mesures, les impacts résiduels du projet sur l'environnement seront de niveau faible.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la ZAE du 14ème s'implante dans un secteur urbanisé sur un terrain anthropisé et dors et déjà artificialisé sur la partie haute. Les enjeux soulignés dans le diagnostic faune/flore seront maîtrisés grâce à la mise en place de mesures d'évitement au regard des enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence et des mesures de réduction vis-à-vis de l'avifaune (application des préconisations de la SEOR). Hormis les nuisances limitées liées à l'exploitation du site, il n'existe pas de nuisances substantielles supplémentaires. Sous réserve du respect de la prise en compte d'un certain nombre de mesures d'évitement et de réduction des impacts lors de la phase chantier, le projet présente des effets globalement limités. La CASUD s'engage à l'évitement et la réduction des impacts environnementaux. Un suivi environnemental sera réalisé afin de garantir la bonne application des mesures. A cet effet, la MOA considère que le projet devrait être dispensé d'une évaluation.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Annexe 8 : Etude hydraulique (GEISER, novembre 2023) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Annexe 9 : Expertise écologique (EcoDDen, novembre 2023) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Annexe 10 : Document d'arpentage concernant la parcelle cadastrale BI0560 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Annexe 11 : Plan masse | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Annexe 12 : Notice environnementale | <input checked="" type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signé électroniquement par :
Michaël RIVAT
Le 25 avril 2024

Signature du (des) demandeur(s)